

COMMUNE DE GEISPITZEN
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de GEISPITZEN
SÉANCE DU LUNDI 02 FEVRIER 2026
Sous la présidence de Monsieur Christian BAUMLIN, Maire

Le Maire, Christian BAUMLIN, souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h00.

Présents : BAUMLIN Christian, DUBOIS Vincent, ENGGASSER Hervé, LITZLER Sébastien, SCHERRER Eliane, SCHNEIDER Hervé, SCHNEIDER Patrice et UNTZ Marguerite

Absents non excusés : néant

Absents excusés : BRAND Sabrina, EHRET Philippe et ISSNER Marc

Absents ayant donné procuration : néant

Ordre du jour

1. Participation aux frais de secrétariat du cabinet médical du pôle santé de Sierentz
2. Règlement et tarification des concessions au cimetière et au columbarium
3. Attribution de fonds de concours pour des travaux d'amélioration énergétique à l'école
4. Rapport des commissions
5. Communications, informations

Vu les articles L 2541-6 et L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Marguerite UNTZ, Conseillère municipale, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

Point 1 Participation aux frais de secrétariat du cabinet médical du pôle santé de Sierentz

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 05 mai 2023, le Conseil municipal de GEISPITZEN avait donné un accord de principe pour favoriser l'accès aux soins aux habitants du territoire.

Ce projet, porté par la Mairie de Sierentz s'était concrétisé avec l'ouverture d'un cabinet médical au pôle santé de Sierentz et l'arrivée du Docteur Sarah WOLF en janvier 2025.

Afin de participer à l'effort collectif des communes signataires du projet, il avait été proposé auxdites communes de prendre en charge les frais de secrétariat du cabinet médical pendant 3 années et dont la rémunération annuelle s'élève à 31 000 €.

Selon la convention proposée par la mairie de Sierentz, la participation financière annuelle de la commune de Geispitzen s'élèverait à 1 677,75 € pendant 3 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord pour la prise en charge financière du secrétariat du cabinet médical de Sierentz du Docteur Sarah WOLF sur une durée de 3 années (2025, 2026 et 2027) et au prorata de la population de chaque commune signataire ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents s'y afférent.

Point 2 Règlement et tarification des concessions au cimetière et au columbarium

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2223-1 ;

Vu les renouvellements à venir des concessions en mai 2026 pour le cimetière et le columbarium de Geispitzen ;

Vu les importants travaux qui ont été réalisés fin 2025 afin d'agrandir le cimetière de Geispitzen ;

Monsieur le Maire précise qu'il convient de revoir les tarifs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de fixer les tarifs des concessions et cases au columbarium au profit de la commune, à compter du 02 février 2026, à savoir :
 - ⇒ 1 case au columbarium à 950,00 € pour une concession de 15 ans renouvelable ;
 - ⇒ 1 tombe simple au cimetière à 200,00 € pour une concession de 15 ans renouvelable ;
 - ⇒ 1 tombe double au cimetière à 400,00 € pour une concession de 15 ans renouvelable.
- AUTORISE Monsieur le Maire à exécuter la présente délibération.

Point 3 Attribution de fonds de concours pour des travaux d'amélioration énergétique à l'école

Monsieur le Maire informe avoir sollicité à nouveau le fonds de concours de Saint-Louis Agglomération pour participer au financement du remplacement des fenêtres à l'école de Geispitzen. Les travaux identifiés pour ce projet d'amélioration énergétique sont estimés à 17 846,42 € HT (21 416,30 € TTC).

Afin de financer en partie ces dépenses, la commune a fait une demande auprès du fonds de concours de Saint-Louis Agglomération 2021-2026 pour une participation maximale de 50 % du montant HT des dépenses.

Le conseil de communauté de Saint-Louis Agglomération s'est réuni et a délibéré favorablement à cette participation du fonds de concours le 17 décembre 2025. La commune percevra la somme de 8 923,21 € (17 846,42 € HT / 2).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE les travaux précités ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution du fonds de concours et ainsi percevoir ces fonds de concours.

Point 4 Rapport des commissions

a) Urbanisme

La commission d'urbanisme communique le dossier remis au service instructeur :

Document	Date dépôt	Nom du pétitionnaire	Nature du projet	Lieu du projet
Permis de construire	16/12/2025	Gilles RAPP	Transformation de la grange en logement	08 rue de l'Eglise
Déclaration de travaux	04/12/2025	Florian TROMMER	Extension sur garage	17 rue des Prairies
Déclaration de travaux	29/01/2026	Christof WEHRLE	Installation de panneaux photovoltaïques	22 A rue des Vergers
Certificat d'urbanisme	09/12/2025	Notaires TRITSCH & WALTROWSKI	Information	Rue des Vignes
Certificat d'urbanisme	22/12/2025	SCP GREWIS	Information	Rue des Jardins

b) Saint-Louis Agglomération

• Point sur les Commissions

Monsieur le Maire invite les conseillers à faire un compte-rendu sur les commissions de Saint-Louis Agglomération auxquelles ils ont participé, afin de présenter les missions et objectifs de ces commissions.

• Rapport d'orientation budgétaire 2026

Monsieur le Maire présente le débat d'orientation budgétaire 2026 de Saint-Louis Agglomération, ainsi que le rapport d'orientation budgétaire 2026.

c) Territoire d'Énergie Alsace

Le conseil d'administration de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) s'est réuni le 11 décembre 2025 et propose aux Syndicats qui le souhaitent d'adopter une motion contre le projet du gouvernement de reconnaître le rôle de chef de file des réseaux de distribution d'électricité et de gaz aux départements.

Cette motion a été adoptée à l'unanimité lors du Comité Syndical du 16 décembre 2025 afin de réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité » au sein du bloc communal (communes et groupements).

Cette motion est présentée au conseil municipal pour information.

d) Finances

Monsieur le Maire annonce que les commissions doivent se réunir pour préparer le budget prévisionnel 2026. Après discussions avec les conseillers, voici les dates fixées :

- Commission Communale des Impôts Directs le mardi 10 février 2026 à 18h30 ;
- Commission Finances le lundi 23 février 2026 à 18h30.

Point 5 Communications, informations

a) Prochaines manifestations

Plusieurs évènements auront lieu sur la commune aux dates suivantes :

- Élections municipales les dimanches 15 et 22 mars 2026 ;
- Haut-Rhin propre le samedi 28 mars 2026 ;
- Repas des ainés le dimanche 10 mai 2026.

a) Prochain Conseil Municipal

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au lundi 02 mars 2026 à 18h30.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire,
Christian BAUMLIN

Le secrétaire de séance,
Marguerite UNTZ

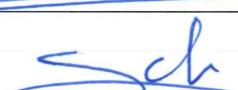
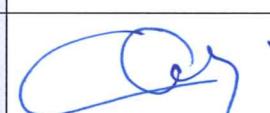
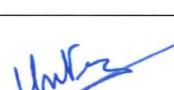


A blue ink signature of Marguerite Untz is written over her name.

**Liste de présence du conseil municipal de
GEISPITZEN de la séance du lundi 02 février 2026**

Ordre du jour

1. Participation aux frais de secrétariat du cabinet médical du pôle santé de Sierentz
2. Règlement et tarification des concessions au cimetière et au columbarium
3. Attribution de fonds de concours pour des travaux d'amélioration énergétique à l'école
4. Rapport des commissions
5. Communications, informations

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
BAUMLIN Christian	Maire		
SCHNEIDER Patrice	1 ^{er} adjoint		
DUBOIS Vincent	2 ^{ème} adjoint		
EHRET Philippe	3 ^{ème} adjoint	Absent excusé	
LITZLER Sébastien	Conseiller municipal		
UNTZ Marguerite	Conseiller municipal		
BRAND Sabrina	Conseiller municipal	Absente excusée	
ENGGASSER Hervé	Conseiller municipal		
SCHERRER Eliane	Conseiller municipal		
SCHNEIDER Hervé	Conseiller municipal		
ISSNER Marc	Conseiller municipal	Absent excusé	